

Les chiffres de l'augmentation annuelle de la cotisation de l'option et les nouveaux montants effectifs à compter du 1^{er} avril 2023

	Montant actuel de la cotisation mensuelle de l'option	Nouveau montant de la cotisation mensuelle de l'option au 1 ^{er} avril 2023	Augmentation mensuelle de la cotisation	Augmentation annuelle de la cotisation
Salarié isolé	9,52 €	10,47 €	+ 0,95 €	+ 11,40 €
Salarié + conjoint	19,04 €	20,94 €	+ 1,90 €	+ 22,80 €
Salarié + 1 enfant*	12,55 €	13,80 €	+ 1,25 €	+ 15 €
Salarié + 2 enfants ou +	15,58 €	17,13 €	+ 1,55 €	+ 18,60 €
Famille salarié + conjoint + 1 enfant	22,07 €	24,27 €	+ 2,20 €	+ 26,40 €
Famille salarié + conjoint + 2 enfants	25,10 €	27,61 €	+ 2,51 €	+ 30,12 €

*3,03 € par enfant, gratuité à compter du 3^{ème}